

6. PARTICIPATION DES PARENTS

Tous les parents sont invités à devenir un membre actif de la corporation afin de nommer les administrateurs, siéger sur le conseil d'administration ou participer à divers comités ou activités spéciales.

Bénévolat :

Étant donné que le CPE est un organisme sans but lucratif, la participation des parents via le bénévolat est essentielle au bon fonctionnement du CPE ainsi qu'à son développement.